



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUIN 2008

**OBJET :** CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS PUBLIC POUR LES JEUNES - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 08/009, LOT N° 1, PORTANT SUR UNE MODIFICATION DES QUANTITES EN AUGMENTATION ET EN DIMINUTION DES TRAVAUX

**COMMISSION :** BATIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

**Du :** 27 MAI 2008

**RAPPORTEUR :** GEORGES ROUBAUDI

La Ville de Cannes, par délibération n° 61 du 25 février 2008, a contracté un marché n° 08/009 en date du 14 mars 2008 portant sur la création d'un espace multi-activités Picaud , lot n° 1 « plates-formes et réseaux », avec l'Entreprise SACER SUD-EST pour un montant de 129.557,60 € TTC, comprenant réalisation de deux plates-formes et d'un parking de 69 places situé sur la grande plate-forme libérée suite à la démolition du Gymnase André Henry.

Dans le cadre des travaux de démolition, l'Entreprise SCOFFIER titulaire du marché n° 07/168 a découvert l'existence d'un double dallage en béton armé non prévisible en raison de l'absence de plans du bâtiment édifié dans les années 60 ; ceci l'a conduit à livrer une plate-forme qui bien que répondant aux exigences de son marché, ne permet pas à l'Entreprise SACER SUD-EST d'exécuter ses prestations conformément aux termes de son contrat. C'est ainsi que pour obtenir la pente nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales, l'Entreprise SACER ne peut procéder à un simple réglage et compactage du matériau issu de la démolition, mais doit engager des travaux de terrassement en remblai non prévus au marché initial.

Toutefois dans le but de minimiser la quantité de matériau à mettre en œuvre, il a été décidé de modifier le profil en travers de la plate-forme en créant un point haut de type toit. Par ailleurs les eaux de ruissellement ne seront plus collectées qu'en partie par un réseau d'assainissement à créer, et le reste sera déversé dans les espaces verts en périphérie.

La prise en compte de ces modifications portant sur la destination du site, nécessaires aux besoins des riverains, impose la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux n° 08/009 passé avec l'Entreprise SACER SUD-EST et se traduit par une modification des quantités en augmentation et en diminution par rapport aux quantités prévisionnelles du marché initial avec une incidence financière évaluée à + 23.232,30 € TTC.

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial du marché :	129.557,60 € TTC
Montant de l'avenant en plus value	23.232,30 € TTC
Nouveau montant total du marché :	152.789,90 € TTC

L'augmentation induite représente 17,9 % du coût initial des travaux.

Toutes les autres clauses non modifiées restent applicables.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 20 mai 2008, a donné un avis favorable.

**La Commission des Bâtiments, Travaux, Politique de la Ville et Transports, dans sa séance du 27 mai 2008, a été consultée.**

**Le Conseil Municipal est donc appelé à :**

- 1°) - prendre acte de la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 08/009, en date du 14 mars 2008, lot n° 1 «plate-forme et réseaux» pour un montant de 23.232,30 €TTC ;**
- 2°) - autoriser Monsieur le Député-Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué aux Bâtiments, Travaux, Voirie, Circulation et Stationnement, à signer cet avenant ;**
- 3°) - décider que la dépense correspondante sera prélevée dans le budget de la Ville de Cannes, section investissement, nature 2315.**

## Ville de CANNES

**Avenant n° 1  
au marché n°08/009 en date du 14 mars 2008  
CONCERNANT LA CREATION D'UN ESPACE MULTI-SPORTS POUR LES JEUNES**

**Lot n° 1 : Plates-formes et réseaux**

**passé après appel d'offres avec l'entreprise SACER SUD EST**

Entre :

La Ville de Cannes représentée par son Député-Maire en exercice, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, dûment habilité en vertu de la délibération N°.... du Conseil Municipal du.....

*d'une part,*

**EL**

La société SACER SUD EST,  
2935 route de la Fénerie  
06 580 PEGOMAS

représenté par Monsieur Pascal SAULNIER,

*d'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'A VENANT

La Ville de Cannes, par délibération n° 61 du 25 février 2008, a contracté un marché n° 08/009 en date du 14 mars 2008 portant sur la création d'un espace multi-activités Picaud , lot n° 1 « plateformes et réseaux », avec l'entreprise SACER SUD EST pour un montant de 129 557.60 € TTC, comprenant la réalisation de 2 plate-formes et d'un parking de 69 places situé sur la grande plate-forme libérée suite à la démolition du gymnase André Henry.

Dans le cadre des travaux de démolition, l'entreprise SCOFFIER titulaire du marché n° 07/168 a découvert l'existence d'un double dallage en béton armé non prévisible en raison de l'absence de plans du bâtiment édifié dans les années 60. Ceci l'a conduit à livrer une plate-forme qui bien que répondant aux exigences de son marché, ne permet pas à l'entreprise SACER SUD EST d'exécuter ses prestations conformément aux termes de son contrat. C'est ainsi que pour obtenir la pente nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales l'entreprise SACER ne peut procéder à un simple réglage et compactage du matériau issu de la démolition mais doit engager des travaux de terrassement en remblai non prévus au marché initial.

Toutefois dans le but de minimiser la quantité de matériau à mettre en œuvre, il a été décidé de modifier le profil en travers de la plate-forme en créant un point haut de type toit. Par ailleurs les eaux de ruissellement ne seront plus collectées qu'en partie par un réseau d'assainissement à créer, et le reste sera déversé dans les espaces verts en périphérie.

## ARTICLE 2: TRAVAUX EN AUGMENTATION

### Application des prix du DQE :

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix Total€HT
19	Fourniture et mise en œuvre de grave 0/31.5 pour plate-forme	M3	510,00	60,00	30 600,00
				Montant HT	30 600,00
				TVA 19,6%	5 997,60
				Montant Total TTC	36 597,60

## ARTICLE 3 : TRAVAUX EN DIMINUTION

### Application des prix du DQE :

N° prix	Désignation	U	Quantité	PU €HT	Prix Total€HT
3	Dépose d'arceaux	U	4	10,00	40,00
4	Réglage et compactage du terrain multi-sport	M3	30 50,00	1,20	3 660,00
7	Fournitures et pose PVC 315 en CR8	MI	55	30,00	1650,00
13	Fournitures et pose regard grille 50/50	u	3	440,00	1320,00
16	Raccordement pluvial sur ouvrage hydraulique existant	u	1	350,00	350,00
17	Fourniture et pose de T2	MI	70	26,50	1855,00
27	Fourniture et pose de barrières	u	10	230,00	2300,00
				Montant HT	11 175,00
				TVA 19,6%	2 190,30
				Montant Total TTC	13 365,30

ARTICLE 4 : MONTANT DU MARCHÉ

**Montant initial du marché**

Montant HT	108 325,75 €
TVA 19,6%	21 231,85 €
Montant TTC	129 557,60 €

Montant TTC des travaux en augmentation	+ 36 597,60
Montant TTC des travaux en diminution	- 13 365,30
Total TTC	23 232,30

**Nouveau montant du marché**

Montant HT	127 750,75 €
TVA 19,6%	25 039,15 €
Montant TTC	152 789,90 €

Ces travaux supplémentaires engendrent une augmentation du montant initial du marché de : **+17,9%**

ARTICLE 5 : DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Ces travaux supplémentaires n'auront aucun impact sur la date de livraison du chantier.

ARTICLE 6 : CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Lu et accepté

Fait à Cannes, le.....  
En quatre exemplaires

*Pour l'entreprise SACER SUD EST*

*Pour la Ville de Cannes,  
Le Député-Maire,*

*Pascal SAULNIER*

*Bernard BROCHAND*